

1. Record Nr.	UNINA9910418027503321
Autore	Siron Nicolas
Titolo	Témoigner et convaincre : Le dispositif de vérité dans les discours judiciaires de l'Athènes classique // Nicolas Siron
Pubbl/distr/stampa	Paris, : Éditions de la Sorbonne, 2020
ISBN	979-1-03-510585-3
Descrizione fisica	1 online resource (384 p.)
Soggetti	Classics History rhétorique antique justice administration droit grec persuasion rhétorique Antiquité témoins Grèce ancienne
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Comment reconnaître une information véridique? Dans un monde bercé par la litanie des fake news, la question est d'une actualité cruciale. Comment croire autrui, sur quels critères accepter ou réfuter les nouvelles transmises, comment être cru? Ces questions étaient aussi pertinentes dans l'Athènes classique qu'elles le sont aujourd'hui avec les réseaux sociaux. Dans les plaidoiries du ive siècle avant J.-C. conservées grâce à la transmission manuscrite, les plaignants répètent en effet sans cesse à leur auditoire qu'ils «disent vrai». Les chercheurs ont cherché depuis longtemps à déterminer si c'était bien le cas, en croisant les événements décrits avec les faits attestés par ailleurs. Ce livre, en interrogeant les mécanismes employés pour rendre vrai un discours, adopte une approche radicalement différente. En

situant la fabrique de la vérité du côté de l'énoncé du discours, l'ouvrage déploie pour le lecteur l'éventail des preuves auquel les plaignants avaient recours lors de leur intervention au tribunal, appelé le dispositif de vérité. Au centre de ce dispositif émerge une figure majeure, celle du témoin. La place faite aux déposants dans l'enceinte judiciaire ne va pas de soi, pas plus que les gestes attendus d'eux au moment de leur témoignage. Les dimensions orales et écrites des dépositions testimoniales sont alors soigneusement articulées. La valorisation de la parole des témoins varie en fonction de leur sexe et de leur statut, qu'ils soient libres ou non. Les individus qui montent à la tribune sont tenus responsables de leur parole selon des principes qui nouent étroitement le droit et la religion, le regard des juges et celui des dieux. Témoigner et convaincre sont des actes qui s'insèrent par conséquent dans un dispositif de vérité contraignant. Les Anciens étaient soucieux, à leur manière, de placer leurs discours sous le signe de la vérité.
